

Séance du 16 décembre 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot - Développement de l'agriculture périurbaine - Rénovation et agrandissement d'un bâtiment agricole au lieu-dit Ferme Uhaldia - Demande de subventions.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis son origine, le projet porté par la Ville sur le site d'Ansot a fait une place importante au maintien de l'agriculture périurbaine, en posant comme condition la mise en place de pratiques culturales raisonnées, avec à terme une conversion totale à l'agriculture biologique.

Il s'agit à la fois de restaurer les paysages ruraux des zones de barthes, de compenser la perte de surfaces agricoles liée au développement urbain, de mieux gérer l'espace en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité et de proposer au public un espace de découverte de cette agriculture en renouveau.

L'appel à projets lancé en 2006, a abouti en 2008 à la signature de conventions de mise à disposition de terres avec deux agriculteurs, pour d'une part la mise en oeuvre de cultures céréalières, et d'autre part le développement de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en filière biologique. Cette dernière activité est assortie d'un projet de transformation des récoltes in situ, par séchage et distillation d'une partie de la production pour l'obtention d'huiles essentielles.

Conformément au plan de gestion 2006-2010 du site d'Ansot, la commune prévoit la mise en place des équipements nécessaires à l'exploitation, notamment la mise à disposition d'un bâtiment mutualisé entre les porteurs de projet agricoles sur le site, actuels ou à venir.

Ce bâtiment devra permettre le stockage du matériel destiné aux travaux agricoles, ainsi que celui des produits récoltés en attente de transformation ou d'expédition, la mise à l'abri des équipements destinés à la transformation (notamment distillerie et chaudière dans un local fermé) ; il comprendra également un espace réservé au confort quotidien des exploitants (sanitaires,...).

Il apparaît nécessaire afin d'éviter la multiplication des déplacements, que ce bâtiment se situe à proximité immédiate des parcelles cultivées. La zone exploitée d'Ansot se situant dans la partie sud de la Plaine, à proximité de l'autoroute A63, il est envisagé de rénover et d'agrandir l'ancienne ferme Uhaldia, actuellement à l'état de ruine.

A ce titre, il est prévu de conserver et de reconstruire les quatre murs en pierre en partie écroulés. La SHON existante, soit 170 m<sup>2</sup> sur deux niveaux sera conservée. La SHOB sera augmentée de l'équivalent de 468 m<sup>2</sup>. L'habillage du bâtiment se fera en bardages bois et métal. En option, des panneaux photovoltaïques (environ 100m<sup>2</sup>) intégrés aux pans de toiture exposés plein sud fourniront une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la production.

Les travaux sont ainsi estimés à 450 000 € HT.

Ce projet, stratégique, innovant et durable, dans sa localisation comme dans son contenu, est inscrit dans le Contrat d'agglomération. Il entre aussi dans le champ d'attribution de subventions de plusieurs partenaires (Conseil régional, Conseil général, CABAB, Autoroutes du Sud de la France, Fondation EDF pour l'environnement...).

Je vous propose en conséquence d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.